

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 janvier 2024**

N° 240130006

RELATIONS PUBLIQUES - Recrutement d'un régisseur afin d'assurer la continuité de l'activité du service relations publiques

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 24 janvier 2024 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIEN - M. MASO - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 25

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 6

ABSENTS REPRESENTES Mme SCHAFER par M. CRESPIEN - Mme ALITA par Mme JAY.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE - M. GUITOUNI - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. BENAOUADI - M. LEFEUVRE.
SECRETARE Elisabete GRUOSSO

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

RELATIONS PUBLIQUES - Recrutement d'un régisseur afin d'assurer la continuité de l'activité du service relations publiques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Riad GUITOUNI Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-13,

CONSIDERANT le fait que le régisseur général du service des Relations publiques solde ses congés avant son départ définitif de la collectivité et la nécessité de recruter un régisseur sous le statut des intermittents du spectacle afin de permettre la continuité des activités du service en l'attente d'un remplacement pérenne,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 26 janvier 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** le recrutement d'un régisseur général du lundi 5 février au vendredi 8 mars 2024.

ARTICLE 2 – **FIXE** sa rémunération mensuelle nette à 2200 €.

ARTICLE 5 – **DIT** que la dépense résultant des présentes sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 012 « Charges de Personnel » du Budget Communal.

Par 23 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 31 janvier 2024
Reçu en préfecture le 31 janvier 2024
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20240130-10789-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN